



Code de référence : 45034401

FILIERE(S) : Sécurité

NIVEAU : Niveau IV

VALIDATION : BP ATPS

CPF : Eligible

PROFIL POUR CE DIPLOME :

Public visé :

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans à 29 ans révolus. Certains publics peuvent entrer en

apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis.es préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les

personnes en situation de handicap ou ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Prérequis :

Être titulaire d'un CAP agent de sécurité ou diplôme équivalent de niveau III

Modalités et délais d'accès :

Dossier de candidature : diplômes, bulletins et relevés de notes des deux dernières années, CV, lettre de motivation

Entretien de motivation et positionnement

L'inscription définitive est liée à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'accueil

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

Le titulaire du BP ATPS assure des activités et responsabilités dans différents domaines :

Prévention et lutte contre l'incendie, la malveillance, les risques techniques.

Prévention des accidents et secours aux personnes.

Maîtrise des outils de télésurveillance.



Organisation de l'intervention dans le cadre de la télé sécurité.

Tâches administratives et actions de formation.

PASSERELLES ET PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Doté d'une bonne expérience, d'une maîtrise des acquis et en fonction des qualités professionnelles, les évolutions sont nombreuses :

- Accéder à des postes à responsabilités dans les domaines de la télésurveillance et télé sécurité, dans les entreprises de surveillance, gardiennage et services interne de sécurité.
- Encadrer et gérer des équipes de sécurité.
- Créer son entreprise.
- Poursuite en BTS Management Opérationnel de la Sécurité ou DUT.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Modalités pédagogiques

Alternance de périodes en centre de formation et en milieu professionnel

Apports théoriques, analyse des pratiques et des situations, mises en pratique

Études de cas, simulations et échanges

Temps de travail individuel, en sous-groupe et en groupe entier

Modalités techniques

Salles de formation, salles informatique, vidéoprojecteurs, connexion internet sans fil

Ordinateurs fixes et portables, équipés des suites de bureautique standards, imprimantes.

PC de Sécurité, vidéosurveillance...

Aire de feu, matériels d'extinction, matériels de secourisme....



Programme :

Enseignement professionnel :

Incendie, malveillance, surveillance, les risques techniques, prévention, intervention, législation, déontologie.

Secourisme

Management d'une équipe : les responsabilités, aspects juridiques, gestion et organisation de l'activité, communication.

Enseignement général :

Expression française et ouverture sur le monde, mathématiques, sciences physiques.

Modalités d'encadrement :

Équipe de formateurs/intervenants expérimentés, responsable pédagogique, tuteur en entreprise.

Modalités d'évaluation :

L'obtention du diplôme est conditionnée par une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 des notes obtenues pour chacun des Blocs de compétences affectés de leurs coefficients respectifs. Epreuve ponctuelle en fin de formation et CCF encours de formation .

Nombre de participants :

4 à 12 participants

Durée de la formation :

Parcours complet : 875heures sur 2 ans, réparties sur 25 semaines en alternant semaine en centre de formation et en entreprise

Validation

Brevet Professionnel d'Agent Technique de Prévention et de Sécurité, délivré par l'Education Nationale.

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce Brevet professionnel peuvent demander à bénéficier de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10 sur 20 pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial



Tarifs de la formation :

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Apprenti :

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Employeur du secteur privé:

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences (OPCO) concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé, tarif de la formation = 4800€

Employeur du secteur public:

Pour le secteur public territorial, 50% du coût de la formation (4800€) est prise en charge par le CNFPT, le reste est payé par l'employeur (qui a le droit aux aides de l'Etat)

Pour les autres secteurs publics, le coût de la formation est pris en charge par l'employeur.

Accessibilité handicap :

Les locaux de l'UFA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, suivies par la référente handicap de la structure

Référente handicap de l'UFA Saint Charles : Sophie GATAUX



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.

Référente handicap du CFA Jean Bosco : Sophie DUMORTIER 07.87.14.25.31 ou dumortier.s@cfajeambosco.fr



TAUX DE LA DERNIERE SESSION DE FORMATION :

Taux d'obtention des diplômes	100 % en 2020
Taux de poursuites d'études	0% en 2020
Taux d'interruptions en cours de formation	25% en 2020
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	100 % en 2020

COORDONNEES :

<i>UFA SAINT CHARLES 1 Rue du Brouage 02300 CHAUNY Tél : 03 23 52 10 50 Mail : lp saintcharles@gmail.com</i>	<i>Coordonnées développeuse d'apprentissage, référente entreprise : Me Isabelle LECOMTE. Mail : isabelle.lecomtepro@gmail.com</i>
---	--